the managyrique en français dans la cathéirale de Reims.
C'est pendant qu'il assistait à Rome aux
étes de la béstification de Jeanne d'Arc —
Il avait été à la pelne il était juste qu'il
tut à l'honneur — que le T. R. P. Wynham fut promu à un canonicat dans la
athédrale de Westimister par le Souveain Pontife. Les fidèles de la paroisse
ainte-Marie des Anges, desservie par les
blats de Saint-Charles, auxquels apparient le couveau chanoine, voculurent, à
occasion de se promotion, fui offrir un
smoignage de leur sympathie et de leur
dmiratien. Le choix de l'objet à offrir était
out indiqué, c'était une statue de Jeanne
'Arc destinée à orner le sanctuaire de
ainte-Marie des Anges. C'est une superbe
auvre d'art due au ciscau d'un soulpteur
rançais, M. Charles Desvergnes, d'Orléans.
S. Em. le cardinal Lugon, archevêque de
sims, a écrit au chancine Wyncham une
harmante lettre dans laquelle il lui dit:
Je ne veux pas tarder davantage d'expriier à Votre Révérance, notre éternelle gratude pour l'honneur qu'elle a fait à notre
ainte héroine et à notre fête. Nous rejims tous avec plaisir vere panégyrique et
ous en admirons la composition. »
A cette missive était joint un billet de
O francs, montant de la cotisation de Son
minence à la soucription pour la statue
p Jeanne d'Arc.

F. DE BERNHARDT.

Un service pour le roi Léopold II à Notre-Dame de Paris

Un service solennel pour le repos de l'âme roi Léopold II a été célébré ce matin à stre-Dame, par les soins de la colonis et des sociations belees de Paris. Il était présidé par Mgr Amette, archevêque

ax armes royales. Une foule nombreuse emlissait l'églisé.

M. Ramondou, secrétaire général de la prédence de la République et le lieutenant-coloil Grische représentaient M. Fallières. Etalent
alsement présents : AmM. Pichon, ministre Jes
faires étrangères ; amiral Boué de Lapeyrère,
arthou et Mollard.

On reasarquait aussi la présence de M. Decuis, qui représenta le gouvernement français
ax obsèques de Léopoid ; des généraux Flomunt, grand chanceller de la Légion d'honsur ; Dalsteln, gouverneur militaire de Paris;
sidman, de M. Lépine, de nombreuses personlités politiques, etc.
La messe a été dite par l'abbé Bert, curé de
glise flamande de Puris; les orgues étalent
nues par MM. Wienne, Serre et Renaud,
astress de chapelle. Le Pie Jesur a été chanté
er Noté.

Note: D'intérieur de Notre-Dame, des agents, sous ordres d'un officier de paix, assuraient le ce d'ardre, Ajoutons que de très nombreux hires de la colonie belge, appartenant à se les classes de la société, assistatent au

CONSEIL DE CABINET

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat e sont réunis ce matin en Conseil, au mi-istère de l'Intérieur, sous la présidence de (, Briand.

M. Pichon, ministre des Affaires étran-ères, a donné lecture au Conseil de la etre qu'il a reçue le 25 de ce mois, des imbassadeurs marocains à Paris, et par aquelle ils déclarent accepter les condi-ions posées dans les notes qui leur ont ét-emises par le gouvernement français pour e règlement des questions pendantes entre se deux pays.

remises par le règlement des questions penusates les deux pays.
Cette acceptation comporte naturellement l'addésion des ambassadeurs maronains aux conditions posées pour la réalin de l'emprunt. LA REFORME DE LA MEDJBA

La REFORME DE LA MEDJBA

Le ministre des Affaires étrangères a entretenu le Conseil des conditions dans lesquelles il convient de réaliser la réforme de la Medjba, impôt de capitation, qui atteint exclusivement les indigènes de Tunisie et les frappe d'une taxe personnelle de 27 fr. 45.

La réduction de cet impôt était demandée depuis plusieurs années par la Commission du budget comme un « acte d'équité et de bienveillance » du gouvernement.

M. Pichon a indiqué que des ressources nouvelles et des taxes de remplacement mieux réparties, permetraient, des à présent, de dégrever les indigènes tunisiens en ramenant le taux de la Medjba à 18 francs.

Le Conseil a approuvé ces prepositions en provue de la promulgation du budget tunisien en 1910.

Le Conseil, sprès s'être entretenu de l'état des travaux parlementaires, a procédé à

Le Conseil, après s'être entretenu de l'état des travaux parlementaires, a procédé à l'expédition des affaires courantes.

L'accaparement des superphosphates

Le Parquet de la Seine a fait ouvrir hier une instruction par M. le juge Guepet, au sujet de l'accaparement des superphosphates denoncé à la Chambre des députés, au cours des débats du budget de l'agriculture par M. Allemane. Cette affaire où seraient impliqués plusieurs établissements importants, serait destinée à prendre une très grosse importance. Mentionnons que jusqu'iel on n'a jamais nu trouver les diéments juridiques requis pour et uainer une condamnation.

noine s'est battu pour elle, eb bien l'elle es aurait pas « boutés hors de France ». mois de juillet dernier, il pronongait panégyrique en français dans la cathé- de Reims. du parti radical

Le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste ayant soutenu les socialistes unifiés à Toulon, M. Cle-

menceau démissionne

M. Clemenceau a adressé par lettre à M. Vallé, président du Comité exécutif du parti radical per discal-socialiste, sa démission de membre du parti radical.

M. Clemenceau reproche, dans sa lettre, au Comité exécutif son intervention dans les élections municipales récentes de Toulon en faveur des socialistes unifiés, qui, d'ailleurs, cut été battus.

Comme il y déjà un an de cela, M. Clemenceau aurait mis du temps à se fâcher.

Etant ministre de l'Intérieur, il avait été, sur sa demande, reçu membre de ce groupement qui se trouvait, par là, reluire de l'éclat de M. Clemenceau.

Mais, en échange de sen prestige, M. Clemenceau n'aurait pas reçu le concours intégral sur lequel il comptait. Des rancunes se sont amassées dans la poche fielleuse de l'ancien président du Conseil, et, finalement, M. Clemenceau aurait pris la décision de se retirer, comptant biem que sa démission aurait pour effet de désagréger le Comité qui a cessé de lui plaire.

On prête au Comité l'intention de faire une étmarche auprès de M. Clemenceau pour l'inviter à revenir sur sa décision, et, dans l'intérêt du parti. à sauver au moins la face.

Un jugement sur la loi de séparation

M. Leias, député d'Ille-et-Vilaine, a donné, meroredi, à l'institut catholique de Paris, la dernière de ses conférences sur l'histoire de la boi de séparation. Il ett été souhaitable qu'un plus grand nombre d'auditeurs fût venu entendre l'exposé très clair et sans passion d'événements récents mais fort mai connus même des catholiques. Ce fut une lumineuse répanse aux aliégations sans cesse répétées par M. Briand qu'ul a fait une loi libérale. Tout ce qui aurait au être acceptable de cette loi a été pénislament oblenn par les seuis efforis le repsention; mais les rares victoires de catholisment oblenn par les seuis efforis le repsention; mais les rares victoires de catholisment oblenn par les seuis efforis le repsentaur ne cessa de se montrer docilement canalice.

Retsenos seulement la belle conclusien dennée par M. Lefas à ses leçens. La responsabilité de la crise et se débat anjeurdhui la France retembe tout entière sur l'ignorance et l'inconscience d'adversaires dont l'esprit sectaire ne peuvait soupçanner les difficultés de l'avenir. Et quand la loi a été voiée ils out été fort surpris de voir se dresser devant eux, qui ne connissent que la force hrutale, une autre force inconnue, une ferce morale gigantesque.

Agrès une étude des faits fondée sur la seule raisen, après l'expérience de quatre années, il est impossible de se pas l'expérience de quatre années, il est impossible de se pas lui reneuvaler l'expression de nêtre foi éclairée et de notre indécetible une maissent que de la force de catholis mente a la dignité même du peuple français.

M. Lefas à été très applaudi par l'assistance, proprière de voir se dresser devan que l'entendre.

M. E.

Chambre des députés

Séance du jeudi 30 décembre (matin)

Budget du commerce

merce. M. de Gailhard-Bancel, en s'appuyant d'ex-sellents arguments, a mentré la nécessité d'or-ganiser l'enseignement professionnel, qui per-metirait de remédier à la crise de l'apprentis-

Le ministre, M. Jean Dupuy, l'a reconnue avec al, et convenu de l'urgence que présenterait a discussion du projet de loi déposé sur cet

la discussion du projet de loi déposé sur cet blei de la companie de la companie

Séance à 3 heures : M. Brissen préside.
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du commerce.
Diverses observations sans intérêt sont présentées sur les 27 chapitres restant à voter du
budget du commerce, qui sont adoptés.
Puis on passe au budget de l'Ecole centrale.
M. Landir, rapporteur, réclame quelques réformes dans la méthede d'enseignement de cet
établissement.

diablissement.

M. Chautard voudrait que l'enseignement y fut spécialisé comme en Alemagne et en Suisse.

M. Dupuy, ministre du Commerce, répond que l'enseignement de l'Ecole centrale est d'une haute valeur, qui fait que ses élèves sont de plus en plus recherchés.

Une Commission spéciale étudie les modifications qu'il serait possible d'introduire dans l'organisation de l'établissement.

Les divers chapitres sont adoptés.

La Chambre vois ensuite, avec le texte mo-

LES DOUZIEMES PROVISOIRES

1910.
L'urgence est déclarée, et le projet adopté
par 448 voix contre 54.
GREDITS SUPPLEMENTAIRES LES CHEMINS DE PER ETHIOPIENS

M. Deumer depose un projet tendant à l'adop-dion, avec le chiffre voté par le Sénat, de crédits supplémentaires s'élevant à plus de 38 millions. A ce débat, la Chambre à décidé, tundi, de joindre la discussion sur l'affaire des chemins

placer la « Secrete Importante de rethiopiens.

Sur question de M. Jaurès, el ministre de Afraires étrangères déclarait qu'il était entièrement d'accord avec le gouvernement éthic pien, et que la Sedété ne serait jamais considérée comme le mête-nom du gouvernement

La loi essurait d'ailleurs le contrôle du gou-vernement.
Or, il y a quelques jours, le représentant of-ficiel de la Compagnie publiait cette note ;
« Agissant, en conformité des pouvoirs que j'al reçus de la Compagnie de cliemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Ababa, je déclare, par la présents, que la convention du chemin de fer passée entre le gouvernement français et la Compagnie, vue et approuvée par le Parlement le 3 avril 1909, ne pourra être considérée, en aucun cas, par le gouverne-ment éthiopien, comme ayant force de contrat en ce qui concerne la construction et l'exploi-tation du chemin de fer éthiopien à partir de la frontière.

nat, en déclarant en avril que la concession à la Société était maintenue.

M. Jaurès appuis l'argumentation de M. de M. Villebois-Mareuil.
Le controle de l'Etat français était précisément la contre-partie de la garantie dont il acceptait les changes.
Ce qu'a voulu le Parlement, c'est précisément que l'engagement pris non pas par la Société seulement, mais par le négus, fût enregistré dans une éel.

La séance continue.

Echos parlementaires

LES DOUZIEMES PROVISOIRES

LES DOUZIEMES PROVISORES

Le gouvernement a déposé le projet de loi
portant ouveriure des crédits provisoires applicables aux mois de janvier et de février 1940,
et autorisant la perception, pendant ces deux
mois, des impôts et revenus publics; ces crédits s'élèvent à 890 021 288 francs.
Les propositions nouvelles de dépenses sur
lesquelles les deux Chambres ne se sont pas
prononcées se trouvent réservées jusqu'ou vote
de la loi de finances et ne figurent pas dans le
projet de loi actuel.

LE CREDIT MARITIME

Au courr de la réguing du groupe des inse-

Au cours de la réunion du groupe des inscrits maritimes, M. Le Bail a fait connaître à ses collègues le résultat des démarches des députés maritimes auprès du président du Conseil, au sujet du csédit maritime.

Il a annoncé qu'une somme de 1 800 000 fr. serait prise sur le produit des jeux pour amorcer cette réforme.

Le groupe, après avoir étudié le mode de fonctionnement du crédit maritime, a voté des remeraiements à M. Chéren et à M. Briand, président du Conseil, pour la part active qu'ils ont prise à l'établissement de cette réforme.

LES RETRAITES OUNEIRES ET PAYSAUMES

LES RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES

seit que le Sénat n'a repoussé qu'à une faible majeriéé l'amendement de M. Cofetendant aux cultivateurs le bénéfice de la
ur les retraites ouvrières. groupe républicain de défense paysanne
c'hamière, réuni hier, a voté un ordre du
décidant de reprendre devant la Chambre unendements qui tendent à faire bénéficier
retraites les petits métayers, fermiers et
vateurs.

Cet ordre du jour a été contresigné par 280 députés.

UN FEU DE CHEMINEE AU PALAIS-BOURBON Une sumée intense, mouchatée d'étincelles, s'élevait au-dessus des bâtiments de la questure, au Palais-Bourbon, avant l'ouverture de la séance.

la séance.
On eut rapidement raison de ce feu de cheminée, qui n'avait rieu de politique.
DISTRIBUTION
A la distribution figurent le budget des invalides de la marine et un rapport de M. Cère sur le prolongement du chemin de fer de Montermé-Est aux Hautes-Rivières, dans la vallée de la Meuse.

SENAT

Séance du jeudi 30 décembre

La scance est ouverté à 1 h. ½ sous la pré-sidence de M. Antonin Dubest.

Le budget de l'Algèrie est adopté à l'unani-mité de 2ii votants, après le rejet d'un nou-veau chapitre voté par la Chambre des dépu-tés en vue de réaliser l'extension des attribu-tions du bureau de l'Algèrie au ministère de l'Intérieur.

Les crédits supplémentaires Les crédits supplémentaires approuvés ven-dredi dernier par la Chambre sont mis en dis-

cussion.

M. Riou constate avec regret que l'exercice en cours est en déficit de 120 millions. Le mon-

lies.

Il signale la mauvaise qualité des allumettes de l'Etal, et le trop grand nombre des batiments de guerre indispenibles.

On laisse tember en ruine les biens sociéciastiques canfisqués.

On ne s'explique pas que 65 000 francs soient demandes pour l'entreilen en France des envoyers marceains.

On ne s'explique pas que co cour irans estemdemandes pour l'entreilen en France des envoyers marecains.
L'orateur appelle l'attention sur les progrès
de la morbidité dans l'année et sur l'abus des
rédits pour secours à l'occasion des calamités
agriceles. (Appl. à droite.)
M. Waddingten demande où en sont les négoclations pour l'acquisition du Palais Farnèse.
— Teut est subordonné à l'acquissement
de l'Italie, répond M. Fichen.
M. Sarraut promet à M. Le Prevest de Launay
que la gendarmerie ne sera plus désormais accaparée par le service de la cerrespondance admínistrative.
Après quelques observations de M. Breger

Après quelques observations de M. Breger

ministrative.

Après quelques observations de M. Brager
de la Ville-Meysan sur les crédits du réseau
de l'Etat, les crédits supplémentaires sont votés.
On aborde ensuite la discussion du projet
autorisant la Ville de Paris à emprunter
900 millions

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Oise. — On annonce la candidature dans cette circonscription de Mª Auguste Sainte-Beuve, govoi, conseiller municipal de Sainte-Beuve, group, conseiller municipal de Sainte-Beuve, structure de la consecutiva de la consecutiva de la consecutiva de la comme concurrent, le député ectuel qui doit se représenter, M. Chopnet, radical-socialiste, et M. Hallmbeurg de Noursenne, socialiste.

M. Sainte-Beuve est très connu et très estimé dans cette circonscription.

Brest, 30 décamère. — M. Pierre Biéry, dé-puté de la 1^{re} direcanseriptien de Brest, a l'in-tention de ne pas sellisitée, en mai prochain, le renouvellement de son mandat. (Agence Fournier.)

Les poids que peuvent porter

les enfants et les femmes

Le ministre du Travail vient de faire signer un décret fixant les limites des charges qui peuvent être portées, trainées ou poussées, soit par des enfants de moins de dix-huit ans, soit par les femmes de tout age, employés dans les établissements suivants: manufactures, fabriques, usines, chantiers, ateliers, laboratoires, cuisines, caves et chais, magasins, boutiques, bureaux, entreprises de chargement de dechargement et leurs dépendances, de quelque nature que ce soit, publics ou privés, laiques ou religieux, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance.

seignement processioner of the District sames.

1* Port des fardeaux. — Garçons ou hommes: au-dessus de 14 ans, 10 kilos; de 14 ou 15 ans, 2 kilos. — Pilles ou femmes: au-dessous de 14 ans, 50 kilos; de 16 ou 17 ans, 20 kilos. — Pilles ou femmes: au-dessous de 14 ans, 50 kilos; de 16 ou 17 ans, 60 kilos; de 18 ans et au-dessus, 2° Transport par wagonnets circulant sur voie ferrée. — Garçons ou hommes: au-dessous de 14 ans, 300 kilos, véhicule compris de 14, 15, 16 ou 17 ans, 500 kilos, véhicule compris; de 14, 15, 16 ou 17 ans, 500 kilos, véhicule compris; de 18 ans, 150 kilos, véhicule compris. S' Transport sur brouettes. — Garçons ou hommes cu-dessous de 14, 15, 16 ou 17 ans, 40 kilos, véhicule compris. — Pilles ou femmes: au-dessous de 14 ans, 35 kilos, véhicule compris. — Garçons ou hommes: au-dessous de 14 ans, 35 kilos, véhicule compris. — Pilles ou femmes: au-dessous de 14 ans, 40 kilos, véhicule compris. — Filles ou femmes ca-dessous de 16 ans et au-dessous, 60 kilos, véhicule compris. — Filles ou femmes de 18 ans et au-dessus, 130 kilos, véhicule compris. — Filles ou femmes de 18 ans et au-dessus, 130 kilos, véhicule compris. — Filles ou femmes de 18 ans et au-dessus, 130 kilos, véhicule compris. — Filles ou femmes de 20 kilos, véhicule compris. — Filles ou femmes de 18 ans et au-dessus, 130 kilos, véhicule compris. — Filles ou femmes de 18 ans et au-dessus, 130 kilos, véhicule compris. — Filles ou femmes de 18 ans et au-dessus, 130 kilos, véhicule compris. — Filles ou femmes de 18 ans et au-dessus, 130 kilos, véhicule compris. — Garçons ou hommes de 14 in 15 ans.

mes de 18 ans et au-dessus, 130 anos, rem-cule compris.

6º Transport par triayetes porteurs à pé-dales. — Carcons ou hommes : de 14 ou 15 ans, 50 kilos, véhicule compris. De 16 ou 17 ans, 75 kilos, véhicule compris.

75 kilos, vénicule compris.

Les modes de transport énoncés sous les numéros 3 et 5 sont interdits aux garçons de moins de 14 ans, ainsi qu'aux filles et femmes de moins de 18 ans.

Le transport sur tricycles porteurs à pédales est interdit aux garçons de moins de 14 ans et aux femmes de tout âge.

Le transport sur cabrouets est inerdi aux garçons ou hommes de moins de 18 ans et aux femmes de tout âge.

Il est interdit de faire porter, pousser ou trainer une charge quebonque par des femmes, dans les treis semaines qui suivent leurs couches. L'interdiction ne s'applique que lorsque l'intéressée a fait connaître au chef de l'établissement la date de ses couches.

Un magistrat devant la Cour d'appel

La in Chambre de la Cour d'appel d'Orléans c'est réunis, hier, pour examiner
la minte en maitre extrers de nads de
près pau de la Cour d'appel de nads de
près de Montargis, contre M. Durand, prooureur
de la République à Montargis.
M. Fachot préside, assisté de six conseniers.
M. Camenes, procussur sénéral, occupe le siège
du ministère public.
M. Durand est appelé le premier,
Le P. — Vous alles enfendre l'accusation
dont vous étes l'objet, vous répondrez ensuite.
M. Durand s'assied devant la Cour; il est assisté de M. Balvie, batennier du barreau de
Riom.
M. Bojvin est invité à preduier.

Mom.

M. Boivin est invité à produire ses accusations, Il expose les détails de l'affaire. Il rappelle l'histoire des deux lettres anesymes, les
nenaces du procupour lui faisant entrevér une
arrestation possible, l'arrivée de la troisième
tettre, signée de M. Durand d'amandant un
prêt d'argent, et le refus opposé par lui à cette
demande.

ande,
e P. — Quand M. Durand est revenu à Mon
is, quelle a été voire attitude ?
. — Elle a été la même qu'avant.
. — Lui avez-vous cerré la mein ?

es : Banjour ! Bonsoir !'

) — Avez-vous requ de nouvelles lettres ?

à. — Non, je n'ai parlé à M. Durand qu'après platiotries relatives à mon divorce. Je suis le traver à sa table et inf ai demandé ce s' ferait le tribunal.

I m'a répondu que je serais condamné, En the je perdis mon procès.

près le jugement, il ma dit : « Si vous viez preté l'argent que je vous demandais, jugement aurait été tout autre. »

e. P. — Eles-vous bien sûr de ce que vous est à?

Après lo jugement, il ma dit : Si vous m'aviez prété l'argenit que je vous demandais, le jugement aurait été tout autre. "
Le P. — Etes-vous bien sûr de ce que vous dites là ?
R. — Oul, je le jure. C'est aiers que j'ai parlé à des amis, des lettres anonymes que j'avais reçues, et l'on m'a conseillé d'àdresser uns piante au procureur général.

Mais avant d'aller à Orléans, je suis allé trouver M. Durand et je lui ai dit que j'allais porter les trois lettres au procureur général.

M. Durand, s'il 'avail été innocent, aurait bondi, frappé, m'aurait fait amèter, que sais-je,... Il n'a rien dit; il a blémi, il a ouvert de grands yeux; mas il n'a pas bougé.

Je suis allé chez le procureur général.
Le procureur général. — Quand vous étes venu me treuver, vous étlez en colère non seulement contre M. Durand, mais contre tout le tribunal de Montargis. Je vous ai demandé de réficiebir, puis de m'adresser une plainte écrite.

M. Boivin. — Avant de commencer la guerre, j'ai dit à mes cufants : « Les journaux, vont s'emparer de cette affaire ; je vais recevoir des gens charolaer à me déshonorer, faut-il que je Mas filles et mes gendres ont répondu qu'il fallait marcher ; et j'ai porté ma plainte.

Le procureur général. — Lors de votre confrontation avec M. Durand, dans mon cabinet, j'et voir suit demandé de ma dire ce que vous aviez répété à tous les journalitées.

M. Boivin. — Je n'ai parlé aux journalitées que quand j'ai vu qu'auvune guite n'était don-

journalistes.

M. Boivin. — Je n'al parié aux journalistes que quand j'ai vu qu'aucune suite n'était donnée à ma plainte. Un petit mot de vous ou du ministre de la Justice m'aurait fait preadre catienne.

du ministre de la Justice m'aurait fait prendre patience.

M. Vigneron, président du tribunal de Mon-targis, démissionnaire, cité à la requête de M. Durand, déclare ne savoir de l'affaire que ce qu'ont rapporté les journaux et ce que M. Durand hu a dit.

Les rapports de M. Durand et du tribunal de Montargis furent de son temps, de la plus par-faite correction.

Etrange jugement

Le juge de paix de Muret a condamné à 5 france d'amende M. le curé de Havernose 5 francs-d'aménde M. le curé de Havernose pour avoir fait annoncer, au son des clo-ches, une messe de Requiem qui se célèbre, chaque année, le lendemain de la fête lo-cale, contrevenant à un arrêté du maire de cette commune. Le maire, pour avoir pris l'arrêté, le juge, peur avoir condamné le curé, méri-tent de marcher de pair.

Le comte Percy, sous-secrétaire d'Etat anglais, succombe à la gare du Nord

Le comte Percy, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères d'Angleterre, fils du due de Northumberland, est mort ce matin, à 3 h. %, au Buffet-fuel de la gare du Nord, après que-ques jours de métadie. Le comte Percy qui était arrivé vendredi der-nier à Paris, s'était senti fatiqué durant le trajet de Calais à la gare du Nord, et le mé-decin, appelé à l'arrivée, pronostiqua une pleu-résie.

résic, appende des soins énergiques, le comte Percy suscemble ce matin à 8 h. ½. 1 suscemble ce matin à 8 h. ½. 1 suscemble ce matin à 8 h. ½. 1 susceptible d'Estat aux Af-taires étrangères d'Angloterre a provoqué dans le monde diplomatique une très vive émotion our personne ne s'attendais à cette mort préma-

Une grève de médecins

Les Sociétés de secours mutuels de La Rochelle avaient, depuis leur fondation, obtenu
de quelques médecins, un traitement de faveur pour le l'aismembres, qu'il traine.
Mais, devant l'enchérissement général de
l'existence, les médecins ont décidé d'augmenter
leurs prix.
Ce contre quol protestèrent les Sociétés, qui
résolurent de s'adresser à d'autres médecins.
Mais aucun d'eux ne veut se déranger surtout
à un tarif aussi minime.
Les choesse en sont il et eette situation dure
depuis assez longtemps.

VOCATIONS TARDIVES

Nous annoncions ces jours-ci la vocati tardive d'un colonel qui comme saint An broise, vient de quitter la carrière des a mes pour être ordonné. D'autre part, simples soldats, au lieu de se pervertir la caserne, y ont trouvé le desir denni dans la milica apostolique et se présente au Seminatre. Il importe à l'Eglus de pas perdre de telles vocations, et nous s'analons à nouveau, pour ceux dant les éta des secondaires sont incomplètes, L'auv des Vocations tardives, au prieuré Saint-Michel, à Sart-les-Moines, près Roi (Belgique). Ecrire au supérieur.

ISSUS, MARIE, JOSEPH Und. 2 and of 7 quarenternes, shaque four 15 juin 1992.

M. le D' Louis Gontier, 64 ans, à Paris.
M. Charles Pecters, libraire-éditeur, très
voué aux bonnes œuvres, 78 ans, à Lou
(Belgique).
Le Br. Louis-Gonague, anoien Frère
Sacré-Geur, 76 ans, à Paradis (Haute-Loi
— M. du Campart, 38 ans, au Petil-Maure,
d'Alençon. — M. Auguste Léger, anoien
seiller de Fabrique, 75 ans, à Sagy (Seine
Oise). — Mme Héloise Jolly, une Gere
83 ans, Condecourt (Seine-et-Oise).

Informations du soir

M. CLEMENCEAU ET LE PARTI RADICAL M. Clémenceau a eu ce matin une ec M. Vallé.

LES MARCHES A TERME

On nous communique la note suivante t
Le Syndleat général des grains, graines,
rians, hules, sucres et alcools à la Bourse
commerce de Paris, vient d'adresser aux p
voirs publics une protestation motivée cor
l'amendement de M. de Monzie, deputé, tend
à frapper d'un droit de limbre les marché
terme et, généralement, contre tout impôt q
conque sur les marchés à terme ou à livrer.

UN DESERTEUR

QUI SE CONSTITUE PARBONNIER
Paul Poulilouse, de Mirecourt, qui, étant envalier au 7º dragons à Luneville, en 1892, avai
déserté, s'était marié en Alsace-Lorraine, où
il avait eu quatre enfants, est venu se constittour prisonnier à la gendarmerie de Luneville
qui lla mis à la disposition du Conseil de guerré
du 20º corps, à Nancy.
Fouillouse, ne voulant pas que ses enfants,
dont l'alné a 16 ans, prissent du service of
Allemagne, les a ramende avec dui en Franca,
chandonuant sous les biens qu'il avait acquis et
lestitoire annexé.

L'ANTIMILITARISME

L'ANTIMILITARISME

Reims, 50 décembre. — De nombreux pigcards
enerchistes et antimilitaristes très vidents, foi
vitant les soldajs à de déserbion, out été
affichés cette nuit aux abords des casernes de
la garnison de Reims. Ces plaçards ont été aussitôt lacerés par la palice.

AU CAMP DE CHALONS

Bouy, 30 décembre. — Une grande activité règne au camp de Châlons pour les dernières épreuves officielles de l'année 1909. Ce matin, à 8 h. 31, Latham a pris le déparé pour le prix Michelin.

Après 31 tours de l'aérodrome, qui mesure 2700 mètres de tour, des ratés ont obligé l'aviateur à atterir à 9 h. 51.

Frey a pris son voi à 3 h. 25 ; il a évolué 51 ml. de diverses alitudes, franchissant plusieurs obstacles, bois et peupliers, il a évolué 51 ml. utes.

De Baeder a gagné le prix des élèves-plotes, et Passagua se prépare à concourir pour la coupe Archéescon.

Letham va repartir pour la coupe Michelin.

LE PRIX DU VOYAGE EN AEROPLANE Etampes, 30 décembre. — M. Jacques de Les-seps est parti, ce matin, à 9 heures, de la ferme Juinette.

Guinette.

Le temps est très favorable, il y a peu de brouliard, le vent est faible. M. de Lesseps se dirige vers Orienas.

Angerville, 30 décembre. — M. de Lesseps se été ebligé d'attervir à Angerville, à 20 kilomètres environ d'Étampes, par suite de la rupture de son hélice.

UNE SORTIE DU - ZODIAC III Cette après-midi, le Zodiac-III a fait une
sortie très réussie.
Après avoir évoiné sur Paris, il doublait le
Tour Eirie, à 1 h. 45, à pius de 300 mètres
de haut, et regagnait son hangar sans incident.

Les six jours de Berlin

Rerlin, 30 décembre. — Ce main, à 10 heures, après 60 heures de course le classement s'établissait comme suit :
Wegener-Scheuermann. Rutt-Clark, Boot-Fogler, Siol-Walthour, Berthet-Brooco, Stabe-Pawke, Stellbrink-Contenet, ensemble, 1728 kil. 860. Viennant ensuite : Eilegaard-Rudell, à un tour ; Demke-Hall, à 4 tours ; Schipke-Bei-tinger, à 7 tours ; Ryser-Carapezzi, à 8 tours ; Conrad-Althoff, à 24 tours ; Nedela-Krump-korff, à 66 tours.

Palais de Justice

La 6º Chambre correctionnelle a conda Rapetti, le déserteur italien qui prétendait séder des documents intéressant la défense tionale, à trois ans de prison et 1000 fr d'amende.

renseigné.
Trois pièces s'ouvraient en enflade. La première, où, derrière un comptoir, trônait la mattresse de céans, contenait presque autant d'objets disparates que l'entrepôt de l'importateur de Montréal où André était allé chercher Marius Restignac. La seconde salle, qui était, à proprement parier, le «enfé », était meublée de plusieurs tables où les consommateurs s'attablatant, et la

roiseme, toute rempile de frisons et de sciure de bois, était occupée par deux hommes dont l'un s'efforçait de dérouiller le pêne récalcitrant d'une serrure et l'autre rabotait les planches d'un cercueil.

— Pardon, Madame, dit le jeune architecte après avoir acheté un paquot de cigarettes de soixante centimes et un londrès—ce qui lui attira tout de suite une sympathie, — pourriez-vous me dire si l'on a connu ici une famille Behrens?

— Oh ! certainement non, Monsieur, Ca

Oh! certainement non, Monsieur. On vous a mal renseigné. Je n'ai jamais entendu prononcer ce nom.

Et celui de Canchel, l'avez-vous entendu?

ce arriva.

Vous désirez, Monsieur ? — Je me permettais d'interroger votre femme sur von prédécesseurs que je con-

paroisse que depuis trois ans. Il n'avait pas connu les Clépoint, mais il savait que la famille Canchel était originaire de Sar-

renois.

Tant sur les registres de l'état civil que sur ceux de l'église, André n'eut pas de peine à retrouver que Justin Canchel et Mélanie Canchel, devenue femme Arsène Clépoint, étaient le frère et la sœur.

sène Clépoint, étaient le frère et la sœur.

Un point capital était acquis, André venait d'établir l'identité du ménage qui avait vœu à Chicoutimi sous le nom de Thomas Behrens. Comment, maintenant, refaire cette histoire, reconstituer le rôle que ces gens avaient joué, les suivre pas à pas depuis leur départ de Sartenois?

Le jeune architecte s'effràyait de cette tâche, et cependant la voulait poursuivre. Il n'était pas facile, dans ce village, de se renseigner sans susciter des étonnements dont l'écho peuvait revenir aux oreilles de Justin Canchel.

Les campagnarés, quand on paratt vou-

oreilles de Justin Canchel.

Les campagnards, quand on paratt vouloir les interroger, se renferment d'ordinaire dans un silence prudent, et l'enquête,
si elle continuait à Sartenois, aurait
sans deute pour unique résultat de mettre
le régisseur de Morville au courant des investigations d'André.

Or, il importait que Justin demeurât
dans une entière sécurité.

Le jeune architecte se décida donc à
quitter sans tarder la bourgade champenoise et roula bientôt sur la route d'Epernay.

ay. Il était venu déjà dans cette petite ville, quelques mois plus tôt, alors qu'il était encore employé chez M. Rouget-Leprince, un jour que le grand architecte l'avait

chargé de faire exécuter quelques réparations dans les chais d'un important fabricant de vin de Champagne. E avait retrouvé là un camarade de collège, Georges
Raynaud, fils de petits commerçants d'un
gros bourg du Poitou, et qui avait fait,
comme lui, ess études chez les Frères de
Saint-Laurent-sur-Sèvre. Cet honnête
garçen, intelligent, actif, mais dernier enfant d'une très nombreuse famille, avait
du chercher une situation hors de la maison paternelle, et il avait trouvé une place
de comptable chez le grand industriel
d'Epernay.

André, avant de reprendre le train, alla
voir cet ami d'anfance.

— Veux-tu me rendre un service,
Georges?

— Très volontiers.

— Voici ce dont il s'agit. Tu comnais
Sartenois, une bourgade voisine?

— Oh I très bien. Nous avons même des
ouvriers qui habitent jusque-là.

— Bon I Je te demande de te renesigner,
sans hâte et sans avoir l'air de mener une Le curé de Sartenois n'était dans cette | chargé de faire exécuter quelques répara- | de me rendre ce service, sans cherch

ouvriers qui habitent jusque-là.

— Bon I Je te demande de te renseigner, sans hâte et sans avoir l'air de mener une enquête, mais d'une manière très précise, sur l'histoire d'un ménage Arsène Clépoint qui tenait, il y a vingt ans, l'épicerie exploitée aujourd'hui à Sartenois par les gavart. Je voudrais savoir tout ce qui s'est dit sur leur cempte dans ce pays-ci.

— C'est facile. Mais... tu es donc de la police secrète?

André se mit à rire.

— Non, répondit-il, je ne suis pas de la

— Non, répondit-il, je ne suis pas de la police. Je regrette de ne pouvoir te racon-ter le motif qui m'engage à te confier une mission si bizarre. Mais j'ai confiance dans ta discrétion, dans ton amitié. Promets-moi

savoir pourquoi.

— Je te le promets.

Les deux amis, sur le quai de la gare, se séparèrent. André Robin monts dans la train de Paris. L'autre retourna vers sont bureau, heureux comme lorsqu'on vient de revoir quelqu'un qui rappelle l'enfance, le pays. Chemin faisant, il se disatt:

— Droie de commission qu'il m's donnée la l

Puis il crut avoir deviné, sourit en lui-meme, murmura:

Histèrice d'arrount.

Puis il crut avoir deviné, sourit en luimême, murmura:

— Histoire d'amour !

— Uni, c'était une histoire d'amour. Depuis
qu'il avait revu Denise en Vendée, depuis
qu'il comprenait qu'échouer dans ses recherches, c'était presque fatalement condamner la jeune '44' à épouser le prétendu Bornard de Fres - car elle était de
la race de ceux qui se sacrifient, — André
Robin agissait avec une nouvelle ardeur.

Son rève, le rève de sa jeunesse, c'était
de détourner le danger qui menaçait, en
même temps que sa bienfaitrire, la blonde
enfant qu'il aimait. Il fuirait, ensuit,
quand la tâche accomplie lui permettrait
de chercher l'oubli.

Dès le lendemain de sen retour à Paris,
il reçut une lettre de Georges Raynaud
auxil destire.

Dès le lendemain de sen retour à Paris, il reçut une lettre de Georges Raynaud qui disait :

suivre.)

PIERRE GOURDON.

(Droits de traduction et de reproduction res

Bernard de Flée

Il se rappelait que Mme Behrens l'avait sommé comme l'endroit où ses affaires fadis prospéraient.

Il s'arrêta devant l'une des premières maisons sur laquelle en grosses lettres étaient écrits ces mots: Epicerie. Rouennerie. Mercerie. Vins et liqueurs. Tahac. Café. Menuiserie et charpente. Plus has callongeait en biais comme une signature le nom de l'heureux homme qui cumulait tant de professions diverses: Javart, sucuesseur de Clépoint.

André accota sa bicyclette à une borne, entra.

sesseur de Clépoint.

André accota sa bicyclette à une borne, entra.

— Il est impossible, pensait-i), qu'un commerçant aussi universel ne soit pas renseigné.

FRUILLETON DU 3F DECEMBRE 1909 - 47 - 1 troisième, toute remplie de frisons et de , ne voyage pas p

tendu?
— Canchel I s'écria l'épicière. Ah I je
crois bien. C'était le nom de la femme de
netre prédécesseur. Mme Clépoint s'appelait... voyens... Mélanie. Mélanie, c'est bien
ça, Mélanie Canchel.

André tout en s'efforçant de rester calme,

continuait:

Et M. Clépoint, quel était son pré-

Pourquoi dites-vous cela?

— Mais, Monsieur, vous le savez si vous connaissez M. et Mme Clépoint.

— Pourquoi?

Un peu inquiète des questions étranges de cet inconnu, la brave femme appela son mari

mari. L'homme qui rabotait dans la troisième pièce arriva.

Temme sur vos predecesseurs que je connais...

— Et pourtant ce Monsieur dit qu'il n'est
pas de Limoges I cria la femme.

— Dame I Ils n'y sont peut-être plus. Où
les avez-vous vus ?

- Dame! Is ny sont peut-eure plus. Ou les avez-vous vus?

- En voyage.

- En voyage?

- A Limoges, Monsieur. C'est là qu'ils sont allés en partant d'ioi, au moment où nous avons pris leur « suite d'affaires ».

- Ils vous ont laissé leur adresse exacte?

- Ah! dame, Monsieur, je n'en sais rien. Voilà de cela près de vingt ans. Nous avions tout arrangé avant leur départ, et moi j'ai eu autre chose à faire que de leur écrire des lettres de politesse. Chacun pour soi, vous savez... Au revoir, Monsieur: j'ai un travail pressé à livrer.

L'épicier-menuisier-buraliste reconduisit André Robin jusque sur le pas de sa porte. le salua d'un geste un peu sec et revint à son travail. sont allés en partant d'ioi, au moment où nomen de l'ioi, au moment où nous avons pris leur « suite d'affaires ».

La défiance de la villageoise peu à peu s'éveillait.

Oul. je les connais, répondit André avec un flegme imperterbable, et même je m'intéresse beaucoup à eux.

— Ah ! Monsieur voyage sans doute pour une maison de Limoges... Percelaines, peutêtre?... Je n'ai besoin de rien.

Elle montrait, d'un geste d'orgueil, des piles d'assiettes, de plats, de saladiers et de soupières entassées sur une pianche toute proche du plafond.

— Non, fit le jeune homme en riant, je